

359/146



BREVET D'INVENTION

Le Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Vu la loi du 24 mai 1854 :

Vu la convention d'union pour la protection de la propriété industrielle
approuvée par la loi du 10 juin 1914

Vu le procès-verbal dressé le 22 Mars 1914,
à 10 h 15', au Greffe du Gouvernement provincial du Brabant,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Il est délivré à M. A. Kerpessé,
156, rue Armand Alvestre, d'Arbuisson/Plancy,
rep. par M. G. Jerdan, à Bruxelles,

un brevet d'invention pour : Cherille métallos-courtois
pour véhicules automobiles,

faisant l'objet d'une première demande de brevet qu'il a
avoir déposée en France, le 20 Avril 1914.

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques
et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite, de l'invention,
soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'inven-
tion (mémoire descriptif et dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de
sa demande de brevet.

Bruxelles, le 20 Avril 1914.

Pour le Ministre et par délégation :
Le Directeur Général de l'Industrie :

[Signature]



S.L.

DEMANDE DÉPOSÉE LE 22 MARS 1929

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTE MINISTÉRIEL DU 20 AVR. 1929
POUR LE MINISTRE & PAR DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE
M E M O I R E D E S C R I P T I F

à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

pour

"Chenille métallo-caoutchouc

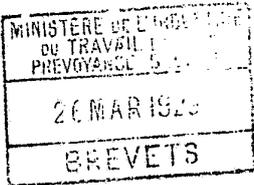
pour véhicules automobiles"

par

Monsieur K E G R E S S E Adolphe

Convention Internationale de 1883. Dépôt en France: 20 avril 1928.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---



Dans les chenilles métallo-caoutchouc connues, la bande sans fin qui forme l'âme du bandage et assure la traction, sert également de chemin de roulement des galets.

Ces derniers, en roulant sur la bande, la détériorent.

La présente invention concerne une nouvelle chenille métallo-caoutchouc, dans laquelle deux rubans sans fin forment l'âme du bandage, et assurent sa traction sans être soumis à l'action des galets.

Les figures ci-annexées représentent deux exemples de réalisation de l'invention.

La figure 1 est une vue en élévation du dispositif préconisé.

La figure 2 est une coupe de ce dispositif et

la figure 3 une coupe d'une variante.

Dans toutes les figures, 1 représente les galets de roulement.

Le bandage se compose de deux rubans sans fin, assurant la traction de l'ensemble, disposés parallèlement l'un à l'autre en laissant entre eux un espace libre.

Des plaquettes 3, transversales aux rubans et disposées à se toucher, servent de liaison aux deux rubans sans fin et les maintiennent à l'écartement convenable. A cet effet, les rubans sans fin 2 sont fixés sur les plaquettes 3, au moyen de boulons 7, qui fixent en même temps sur les bandes sans fin les dents d'entraînement positif 8. Les dentures 8 n'occupent qu'une partie de la largeur des rubans sans fin 2; les surfaces restant libres (figures 2 et 3) servent de point d'appui des bandages sur les poulies supportant l'ensemble. La poulie motrice 9 (figure 1) porte des alvéolés 12 (figures 1 et 2) appropriés aux dentures 8.

Entre les rubans sans fin 2, se trouve le dispositif de guidage qui peut être constitué par un "U" 5, venant de fonderie avec les plaquettes, ou rapporté, comme dans le cas de la figure 2, sur la plaquette elle-même, au moyen par exemple de rivets, ou d'un boulon à tête fraisée 10.

Dans la variante de la figure 3 le dispositif de guidage est constitué par une seule nervure, venue, soit d'une pièce avec la plaquette 3, ou rapportée sur elle par des moyens connus.

Sur l'autre face des plaquettes 3, sont disposés les blocs de roulement sur le sol, 4, en matière plastique.

Le chemin de roulement des galets est constitué, dans le cas de la figure 2, par l'intérieur de l'"U". A cet

effet, la base de cet "U", dans le sens de la longueur du bandage, a une dimension égale au pas de la chenille, comme on peut le voir dans la figure 1.

C'est ainsi que les extrémités de la base des deux "U" voisins se touchent, permettant aux galets de passer sans choc d'un élément du bandage sur l'autre.

Dans la variante de la figure 3 le chemin de roulement des galets est constitué, de part et d'autre de la nervure de guidage 6, par les plaquettes 3 elles-mêmes. La largeur des plaquettes 3 est égale au pas. Elles forment donc, en terrain plan, une surface unie, qui permet aux galets de passer sans choc d'un élément de chenille à l'autre.

Pour obtenir une marche silencieuse, le chemin de roulement des galets peut être recouvert d'une couche de caoutchouc, ou autre matière non métallique. Il peut aussi recevoir un ruban sans fin, ou des éléments de ruban sans fin, en toile caoutchoutée par exemple,.

Le guidage du bandage dans les poulies supports est assuré, comme on le voit dans la figure 2 par l'extérieur de l'"U" 5 de guidage des galets. Dans la variante de la figure 3, le guidage dans les poulies se fait par la nervure centrale 6, comme dans des chenilles déjà connues

Dans la variante de la figure 2, les rubans sans fin 2 sont appuyés latéralement contre la face extérieure et à la base des branches 5 de l'"U", venant ainsi empêcher l'introduction de corps étrangers entre les rubans 2 et l'"U" 5 de guidage. Cette particularité a pour effet de consolider l'ensemble du bandage en empêchant les plaquettes de se mettre en diagonales.

Comme on le voit par cette description, les ru-

bans sans fin assurant la traction du bandage ne sont plus soumis aux effets destructeurs du roulement des galets et peuvent ainsi assurer un service beaucoup plus prolongé.

R E S U M E

1° Chenille métallo-caoutchouc, caractérisée par un chemin de roulement des galets indépendants des rubans sans fin assurant la traction et formant l'âme du bandage.

2° Dans la chenille suivant 1°, le fait que :

a) le roulement des galets se fait à l'intérieur d'un "U", fixé à demeure sur les plaquettes supports de blocs de roulement sur le sol, et disposé entre les deux rubans sans fin assurant la traction du bandage;

b) l'"U" de guidage des galets sert, par ses faces extérieures, de guidage sur les poulies supports;

c) les côtés internes des rubans sans fin viennent s'appuyer contre l'"U" de guidage;

d) le chemin de roulement des galets, entre les rubans sans fin, est disposé de part et d'autre d'une nervure centrale de guidage, faisant corps avec les plaquettes métalliques supportant les blocs de roulement sur le sol;

e) Le chemin de roulement des galets est muni d'un ruban ou d'éléments de ruban amortisseur, complètement indépendant des rubans sans fin, assurant la traction formant l'âme du bandage;

f) la denture double d'entraînement est fixée sur chacune des bandes sans fin, laissant, de part et d'autre, sur ces bandes, des surfaces d'appui destinées à supporter la bande sur les poulies supports.

Approuvé: une intercalation (sept mots et trois nombres)

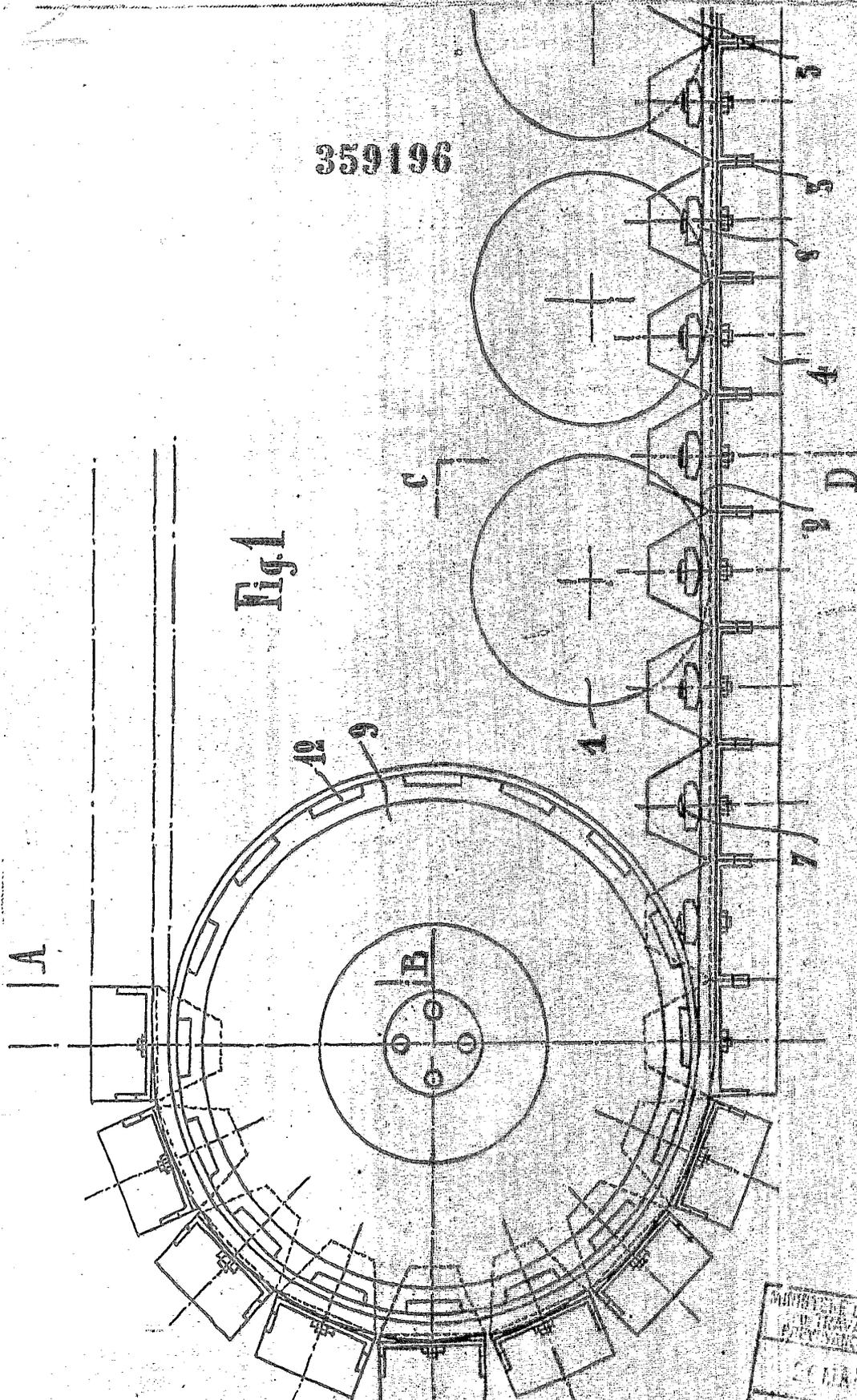
BRUXELLES, le 23 mars 1929.

P. P. de Adolphe Hégyresse.

9196

Adolphe Hégnese

370
29



359196

Fig. 1

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
 DU TRAVAIL ET DE LA
 PÉNITENCE PUBLIQUE
 22 MARS 1929
 BREVETS

BRUXELLES le 22 mars 1929.

P. Hégnese

C. Cercue

Adolphe Hégresse

241
37

Fig 2 359196

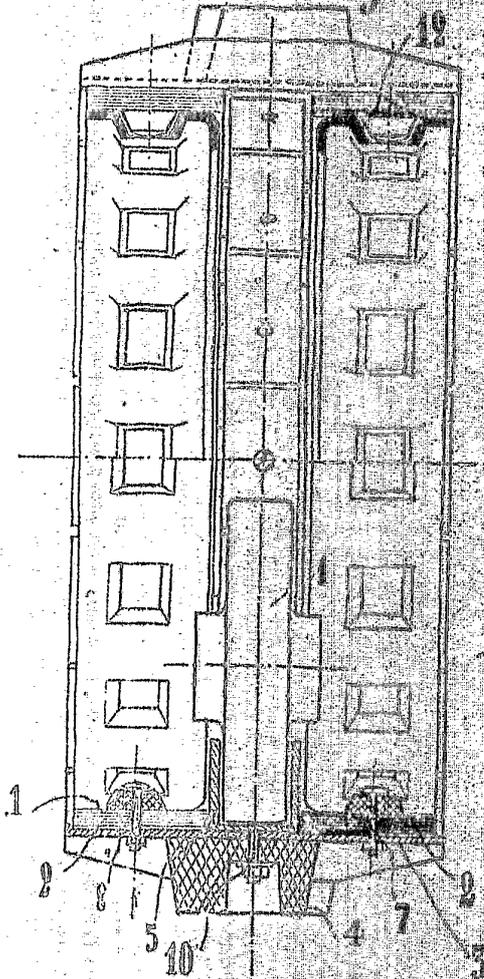
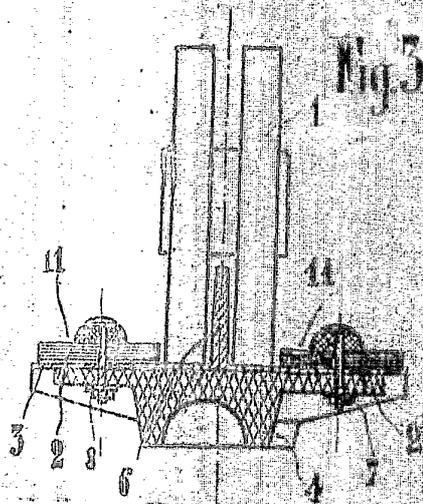


Fig 3



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE
28 MARS 1929
BREVETS

BRUXELLES le 22 Mars 1929.

G. P. de Adolphe Hégresse.

C. Caroux